



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	HD010
	Variante :	UPZ84M
	Version :	GAVVE5680UONABBNG1
0.2.1	Nom commercial :	C
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3G
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.51	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	---
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Rivetée sur le support du siège droit
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : délivrée le:	VF630S165JD003037 e2*2007/46*0358*16 2018-01-15

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.
St Priest, 2018-05-18

H3903

Caractéristiques environnementales	
Niveau sonore:	89 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
Niveau de bruit:	77,3
Norme de bruit:	Euro VI-C
Référence de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable: (EU) 595/2009*627/2014C	
Procédure d'essai: CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
Capacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹) ---	
Procédure d'essai: ESC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 16.97 THC (mg/kWh): 1.94 NMHC (mg/kWh): --- NOx (mg/kWh): 24.27 THC + NOx (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 2.99 Particules (masse) (mg/kWh): 2.31 Particules (nombre) (#/kWh): 1.26E+11
Procédure d'essai: (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
Procédure d'essai: TC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 79.77 NOx (mg/kWh): 201.45 NMHC (mg/kWh): --- THC (mg/kWh): 0.49 CH4 (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0.73 Particules (masse) (mg/kWh): 2.63 Particules (nombre) (#/kWh): 1.04E+11
Valeurs corrigées du coefficient d'absorption: (m ⁻¹) 0.50 (EU) 595/2009*627/2014C	
Conformité aux exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses: Non	
Marques:	---
Condition du couple:	TR25C
Charge maximale admissible:	(2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)